



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## coût du travail

Question écrite n° 103934

### Texte de la question

Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont appelle l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargé de l'industrie, de l'énergie et de l'économie numérique, sur le coût du travail en France. Le rapport remis au Gouvernement le 20 janvier 2011 par le « Centre d'observation économique et de recherche pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises » faisait apparaître un coût du travail français nettement plus élevé que celui des allemands. Mais il a été réalisé à partir de données erronées qui depuis ont été corrigées par l'INSEE ; il apparaît en fait qu'en 2008, le coût horaire du travail n'est pas supérieur à celui de l'Allemagne, voire même légèrement inférieur et il convient à cette occasion de saluer la bonne productivité horaire des salariés français. Face à ce constat, elle lui demande de lui préciser si le Gouvernement entend accorder la priorité à l'industrie en lui permettant de développer une politique d'innovation et de formation en vue d'améliorer sa compétitivité.

### Texte de la réponse

Le rapport remis au Gouvernement le 20 janvier 2011 par le Centre d'observation économique et de recherche pour l'expansion de l'économie et le développement des entreprises (COE-Rexecode) fait apparaître un coût du travail plus élevé en France qu'en Allemagne, et surtout une progression du coût du travail plus importante. Ses analyses et ses conclusions n'ont en aucune manière été affectées par la correction des données relatives à l'année 2008 que l'INSEE avait initialement publiées. En effet, COE-Rexecode n'a pas retenu les données initiales de l'INSEE, qu'il a seulement mentionnées et à l'égard desquelles il fait part d'interrogations. En revanche, il s'est appuyé sur un ensemble d'autres sources à l'échelle européenne et nationale (enquête européenne sur le coût de la main-d'oeuvre, indices d'évolution trimestriels du coût du travail, enquêtes annuelles auprès des entreprises, comptes nationaux annuels) pour garantir la fiabilité de son diagnostic. Ces différentes sources s'accordent sur une croissance des coûts horaires du travail dans l'industrie plus faible en Allemagne qu'en France sur la décennie 2000. Les conséquences de cette situation sont aujourd'hui de plus en plus largement reconnues : une disparition de l'avantage coût de la France par rapport à l'Allemagne expose notre pays au risque d'une dégradation relative des marges des entreprises pour compenser l'augmentation relative des coûts de production, induisant une baisse de leurs résultats et pénalisant leur capacité d'investissement, y compris en matière de compétitivité hors prix. Au-delà des comparaisons de coûts, le rapport de COE-Rexecode met, plus généralement, l'accent sur l'évolution de la compétitivité des produits français par rapport à leurs concurrents allemands. Cet enjeu est au coeur de la politique industrielle développée par le Gouvernement. À la suite des états généraux de l'industrie (EGI), les quatre grands objectifs suivants ont été retenus pour l'industrie française : une augmentation de l'activité industrielle (production industrielle) de plus de 25 % d'ici fin 2015 ; la pérennisation de l'emploi industriel en France sur le long terme ; le retour à une balance commerciale industrielle (hors énergie) durablement positive d'ici 2015 ; un gain de plus de 2 % de la part française dans la production industrielle de l'Europe (Europe à 15). Cinq leviers d'actions ont été identifiés pour porter ce renouveau industriel : mettre l'industrie au coeur d'un grand projet commun ; développer l'emploi et les compétences sur les territoires ; consolider la structuration des filières industrielles françaises ; renforcer la

compétitivité des entreprises et l'innovation ; assurer le financement de l'industrie. L'industrie est, en particulier, l'un des domaines privilégiés du programme d'investissements d'avenir. La conférence nationale de l'industrie (CNI), placée sous la présidence du Premier ministre, et les douze des comités stratégiques de filières, qui réunissent l'ensemble des acteurs concernés, ont pour mission d'accompagner la mise en oeuvre de cette feuille de route. La CNI a démarré ses travaux et remettra, en fin d'année 2011, un premier rapport sur les analyses et les réflexions qu'elle aura menées et les propositions qu'elle est en mesure de faire au Gouvernement.

## Données clés

**Auteur :** [Mme Marie-Françoise Pérol-Dumont](#)

**Circonscription :** Haute-Vienne (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103934

**Rubrique :** Travail

**Ministère interrogé :** Industrie, énergie et économie numérique

**Ministère attributaire :** Industrie, énergie et économie numérique

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mars 2011, page 3008

**Réponse publiée le :** 10 janvier 2012, page 272